

**IMPORTANT: TOUJOURS AGITER, REMUER OU MÉLANGER CE PRODUIT  
D'UNE AUTRE MANIÈRE, BIEN AVANT DE L'EMPLOYER.**

<b>GROUPE</b>	<b>7</b>	<b>M</b>	<b>FONGICIDE</b>
---------------	----------	----------	------------------

# **IPCO Vitaflo®-SP**

## **Fongicide**

### **SUSPENSION**

Fongicide préventif pour protéger les semences de blé, d'orge, d'avoine, de seigle, de triticale, de lin, de maïs, d'haricots secs communs, d'haricots mange-tout communs, de pois, de lentilles et de soja. Avec carbathiine et thirame pour supprimer le charbon, la carie commune, la carie naine, la rayure de la feuille, la pourriture de la semence et la brûlure des semis et la répression de la pourriture de la racine.

AGRICOLE

**ATTENTION : IRRITANT POUR LA PEAU**  
**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX**

GARANTIE : Carbathiine...15,59 %  
Thirame.....13,25 %

NO.: D'HOMOLOGATION : 30381      LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**  
**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

Interprovincial Cooperative Limited  
P. O. Box 1050,  
Saskatoon, Saskatchewan      S7K 3M9.

**1-204-233-3461**

CONTENU NET : 1 L – vrac

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Le **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide** combine une fongicide systémique (carbathiine) et un fongicide de contact (thirame) pour supprimer les maladies suivantes:

**ORGE** : faux charbon nu, charbon couvert, charbon nu véritable et rayure de la feuille, répression de la rayure réticulée. Pour supprimer la pourriture de la semence et les brûlures des semis causées par les pathogènes *Pythium spp.* et *Penicillium spp.* Pour supprimer la pourriture de la semence, la fonte des semis et pour réprimer la pourriture de la racine causées par les pathogènes *Fusarium spp.* et *Cochliobolus sativus*. Pour supprimer aussi la pourriture de la semence causée par les pathogènes de stockage *Aspergillus spp.* et *Alternaria*.

**BLÉ** : charbon nu, carie ordinaire ou carie commune et carie naine transmise par les semences. Pour supprimer la pourriture de la semence et la brûlure des semis causées par les pathogènes *Pythium spp.* et *Penicillium spp.* Pour supprimer aussi la pourriture de la semence, la brûlure des semis et pour réprimer la pourriture des racines causées par les pathogènes *Fusarium spp.* et *Cochliobolus sativus*. Pour supprimer aussi la pourriture de la semence causée par les pathogènes de stockage *Aspergillus spp.* et *Alternaria*. Pour supprimer le pathogène *Septoria* transmis par les semences elles-mêmes.

**AVOINE** : charbon nu et charbon couvert. Pour supprimer la pourriture de la semence et la brûlure des semis causées par les pathogènes *Pythium spp.* et *Penicillium spp.* Pour supprimer la pourriture de la semence, la brûlure des semis causés par le pathogène *Fusarium spp.* et pour réprimer la pourriture des racines causée par le pathogène *Cochliobolus sativus*. Pour supprimer aussi la pourriture de la semence causée par les pathogènes de stockage *Aspergillus spp.* et *Alternaria*.

**SEIGLE** : fonte des semis, brûlure des semis et décomposition de la semence, charbon de la tige. Pour supprimer la pourriture de la semence et la brûlure des semis causées par les pathogènes *Pythium spp.* et *Penicillium spp.* Pour supprimer aussi la pourriture de la semence, la brûlure des semis et pour réprimer la pourriture des racines causées par les pathogènes *Fusarium spp.* et *Cochliobolus sativus*. Pour supprimer aussi la pourriture de la semence causée par les pathogènes de stockage *Aspergillus spp.* et *Alternaria*.

**TRITICALE** : fonte des semis, brûlure des semis et décomposition de la semence

**LIN ET LIN POUR HUILE COMESTIBLE, Y COMPRIS LES VARIÉTÉS À FAIBLE TENURE EN ACIDE**

**LINOLÉNIQUE** : pourriture de la semence, pourriture des racines et brûlure des semis causées par les pathogènes *Rhizoctonia solani* et *Fusarium*.

**MAÏS** : brûlure des semis et décomposition de la semence.

**HARICOTS SECS COMMUNS**: pourriture hâtive des semences, pourriture des racines et brûlure des semis causées par le pathogène *Rhizoctonia solani*. Pour supprimer l'antracnose (*Colletotrichum lindemuthianum*) transmise par les semences. Ne protège pas contre les spores portées par le vent. Ce produit ne supprime pas l'antracnose si la semence est fortement contaminée.

**HARICOTS MANGE-TOUT COMMUNS**: pourriture hâtive des semences, pourriture des racines et brûlure des semis causées par le pathogène *Rhizoctonia solani*. Pour supprimer aussi l'antracnose (*Colletotrichum lindemuthianum*) transmise par les semences. Ne protège pas contre les spores portées par le vent. Ce produit ne supprime pas l'antracnose si la semence est fortement contaminée.

**POIS** : pourriture de la semence et brûlure des semis causées par les pathogènes *Mycosphaerella* (Ascochyta), *Fusarium spp.*, *Rhizoctonia solani* et *Pythium*.

**LENTILLES** : pour supprimer la pourriture de la semence, la pourriture hâtive des racines et brûlure des semis causées par les pathogènes *Botrytis cinerea*, *Fusarium*, *Pythium spp.* et *Rhizoctonia solani*.

**SOJA** : pourriture de la semence et brûlure des semis causées par les pathogènes *Phomopsis spp.*, *Rhizoctonia solani* et *Fusarium spp.*

Dans le blé, l'avoine, l'orge et les pois, le **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide** aura généralement pour effet d'accroître la levée et la densité du semis, en réduisant la pourriture de la semence transmise par les semences elles-mêmes et la brûlure des semis.

Étant donné que le **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide** n'exerce aucune action sous forme de vapeur, il faut que la semence traitée soit entièrement recouverte.

### MODE D'EMPLOI :

Le **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide** devrait être utilisé, sans dilution, dans un appareil commercial de traitement des semences. On peut employer le **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide** non dilué à une température aussi basse que -20°C. Comme le réglage de l'appareil de traitement sera affecté par la température, il faut le vérifier à nouveau à des intervalles réguliers.

On déconseille l'emploi de pompes centrifuges pour pomper le **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide**. On suggère l'utilisation d'une pompe Vitaflo. Contacter le fournisseur de **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide** pour de plus amples renseignements sur la pompe Vitaflo.

Pour pomper le **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide**, son fabricant recommande d'utiliser des tubes ayant un diamètre intérieur d'au moins 2 cm. Les tubes en polypropylène sont préférables.

TOUJOURS AGITER, REMUER OU MÉLANGER CE PRODUIT D'UNE AUTRE MANIÈRE, BIEN AVANT DE L'EMPLOYER. Si le récipient du **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide** a été entreposé pendant plusieurs mois, il se pourrait que le produit se soit déposé au fond. Pour remettre en suspension, avant le traitement, la matière qui s'est déposée au fond :

- les contenants de 1 L à 10 L peuvent être agités;
- les contenants de 10 L à 200 L devraient être renversés sens dessus dessous pendant une demi-heure, puis roulés avec un mouvement de va et vient à plusieurs reprises;
- les contenants de 200 L ou en vrac doivent être agités mécaniquement ou soumis à une recirculation.

### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance, **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide**, fongicide du Groupe 7 et du Groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide** et à d'autres fongicides du Groupe 7 ou du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide** ou les fongicides du Groupe 7 ou du groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes d'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Interprovincial Cooperative Limited at (1-204-233-3461) or at [www.ipco.ca](http://www.ipco.ca).

### TAUX D'APPLICATION :

Taux de traitement pour le **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide** en ml par 100 kg semence  
Orge 230-330

Blé	230-330
Seigle	230-330

(Le taux de 230 ml procurera une suppression partielle du charbon nu véritable dans le blé et l'orge et du charbon de la tige dans le seigle. Utiliser un taux de 330 ml pour supprimer le pathogène *Septoria transmisa* par les semences elles-mêmes dans le blé et la pourriture de la semence et la brûlure des semis causées par les pathogènes *Fusarium spp.*, *Cochliobolus sativus*, *Pythium spp.*, *Penicillium spp.*, *Aspergillus spp.*, et *Alternaria*; pour réprimer aussi la pourriture des racines causée par le pathogène *Cochliobolus sativus* dans les céréales (blé, orge, avoine et seigle.)

Avoine	330
Triticale	200
Lin, y compris le lin pour huile comestible solin	525
Maïs (cultivé et sucré) 280	
Pois	260 pour supprimer les pathogènes <i>Rhizoctonia solani</i> et <i>Fusarium spp.</i> 330 pour supprimer le pathogène <i>Mycosphaerella pinodes</i> (Ascochyta)
Lentilles	330
Soja	260
Haricots secs communs	260
Haricots mange-tout communs	260

#### CHARBON DE LA TÊTE DU MAÏS :

Pour supprimer le charbon de la tête transmis par la graine, traiter le maïs à raison de 560 à 750 ml de **IPCO VITAFLO SP Fongicide NON DILUÉ** par 100 kg de semence. Éviter de semer le maïs lorsque le temps est froid et humide. Des conditions de stress durant les premières semaines après l'ensemencement pourraient causer une augmentation du charbon de la tête. Ce produit ne supprime pas le charbon de tête transmis par le sol.

#### LIN POUR HUILE COMESTIBLE (variétés à faible teneur en acide linoléique) :

Afin de maximiser les effets bénéfiques de ce traitement, il faut prendre les précautions appropriées pour ne pas endommager ni casser les graines quand on moissonne la récolte.

#### CARIE NAÏNE DU BLÉ D'HIVER :

La carie naïne est surtout causée par les téliosporos de *Tilletia controversa* transmises par le sol. Grâce à une combinaison de méthodes culturales appropriées et du traitement de la semence, on peut réduire considérablement la fréquence de cette maladie. Les champs qu'on sait être infestés de carie naïne devraient être ensemencés plus tard et à une plus grande profondeur (par ex. de 3 à 4 cm) car les téliosporos sont surtout actives dans la partie la plus chaude du sol, c'est-à-dire les deux premiers centimètres. Dans ces champs, utiliser uniquement une semence traitée au **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide** à raison de 330 ml par 100 kg de semence.

#### RESTRICTIONS D'EMPLOI :

1. NE PAS utiliser la semence traitée comme nourriture de consommation humaine ou animale, ni pour la production d'huile.
2. Ne pas contaminer les denrées alimentaires, les moulées, les sources d'eau potable et d'eau d'irrigation, ni les lacs, les cours d'eau et les étangs.
3. Ne pas conserver le **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide** dans un endroit exposé à la lumière directe du soleil. Ne pas conserver le **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide** à une température supérieure à 35°C.
4. La viscosité de **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide** augmente lorsqu'il est exposé à une température extrêmement froide. Ce produit donne de meilleurs résultats quand la température d'utilisation est égale ou supérieure à -20°C.
5. Tout mélange de **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide** avec d'autres produits utilisés pour traiter les semences pourrait entraîner une coagulation ou une sédimentation. Par conséquent, les tubes et les réservoirs de l'appareil de traitement devraient être nettoyés à fond avant d'y introduire le **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide**. Pour nettoyer les tubes et les réservoirs, les rincer avec de l'eau et un détergent.

6. Le taux de semences devrait être vérifié durant l'ensemencement.
7. Ne pas faire paître le bétail dans les zones traitées, ni lui donner les récoltes ainsi traitées, pendant 4 semaines après les semis, sauf pour les cultures suivantes :  
Soja - Ne pas faire paître le bétail sur des zones traitées, ni lui donner les récoltes ainsi traitées.  
Haricots secs - Ne pas faire paître le bétail sur des zones traitées, ni lui donner les récoltes ainsi traitées, pendant 60 jours après les semis.
8. Orge, avoine, blé - Ne pas faire paître le bétail sur des zones traitées, ni lui donner les récoltes ainsi traitées, pendant 6 semaines après les semis.
9. Tous les sacs qui contiennent des semences traitées pour la vente ou l'emploi au Canada doivent être marquées ou étiquetées comme suit :  
<<Cette semence a été traitée avec les fongicides carbathiine et thirame. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, et des gants résistant aux produits chimiques quand on manipule des semences traitées. NE PAS utiliser la semence traitée comme nourriture de consommation humaine ou animale, ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Les ensacheurs, les semeurs et les travailleurs qui manipulent des semences traitées doivent porter un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes, et un masque anti-poussières ou un respirateur approprié pour réduire au minimum leur exposition aux poussières issues des semences traitées.>>
10. Les semences de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, de triticales et de lin traitées au **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide** peuvent être entreposées pendant une période ne dépassant pas 18 mois sans subir aucune diminution de germination causée par le traitement chimique.
11. La semence de maïs traitée au **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide** peut être entreposée pendant une période ne dépassant pas un an sans subir aucune diminution de germination causée par le traitement chimique
12. Ne pas entreposer des semences traitées de haricots mange-tout communs, de haricots secs communs, de pois, de lentilles ou de soja.

#### **PRÉCAUTIONS :**

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **Avertissement : irritant pour les yeux.** ÉVITER TOUT CONTACT du produit avec les yeux. On conseille à l'opérateur de porter des lunettes protectrices comme protection contre les éclaboussures. En cas de contact avec les yeux, les rincer IMMÉDIATEMENT à l'eau courante et obtenir des soins médicaux.
3. Produit nocif s'il est ingéré, inhalé ou absorbé par la peau. Ne pas avaler et éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Se laver à fond au savon et à l'eau après l'avoir manipulé. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément avant de les réutiliser.
4. **TOUJOURS AGITER, REMUER OU MÉLANGER CE PRODUIT D'UNE AUTRE MANIÈRE, BIEN AVANT DE L'EMPLOYER.**
5. Tous les travailleurs qui traitent des semences ou qui nettoient, réparent ou entretiennent l'équipement servant au traitement des semences doivent porter un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, et des chaussures et des chaussettes. Les ensacheurs, les semeurs et les travailleurs qui manipulent des semences traitées doivent porter un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes, et un masque anti-poussières ou un respirateur approprié pour réduire au minimum leur exposition aux poussières issues des semences traitées.
6. À cause de la possibilité d'effets secondaires désagréables, on conseille d'éviter toute consommation de boissons alcoolisées pendant 24 heures avant et après avoir travaillé avec le **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide** ou avec une semence traitée.
7. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca/](http://www.croplife.ca/).

#### **PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Traiter selon les symptômes.

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :**

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est toxique ou très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. En outre, lors du nettoyage de l'équipement et de l'élimination des déchets, ne pas contaminer l'eau qui pourrait être consommée par des êtres humains, des animaux domestiques ou la faune sauvage, ni l'eau qui supporte la vie aquatique ou qui sert à des fins d'irrigation.

Les semences traitées peuvent constituer un danger pour les oiseaux et les mammifères. Toutes les semences traitées qui sont renversées ou à la vue sur le sol doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

**ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :****ENTREPOSAGE:**

Conserver le produit dans son contenant d'origine ou dans le réservoir d'emmagasinement, à l'écart des autres pesticides et des engrais, d'aliments pour animaux ou pour humains. Garder le contenant fermé.

**TOUJOURS BIEN AGITER, REMUER OU MÉLANGER CE PRODUIT, BIEN AVANT DE L'UTILISER.** Les utilisateurs de IPCO Vitaflo®-SP Fongicide acheté en contenants de 200L ou plus devraient contacter leur détaillant pour des renseignements sur le transfert du produit dans un réservoir de stockage

**ÉLIMINATION:****ÉLIMINATION DU PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

1 L à 10 L : le contenant peut être recyclé.

10 L à 200 L : le contenant peut être recyclé ou retourné.

>200 L ou en vrac : le contenant peut être retourné ou rempli.

**CONTENANTS :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES (200 L ou de moins)**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant.

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

**POUR LES CONTENANTS RÉUTILISABLES :**

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Contactez votre distributeur de **IPCO Vitaflo®-SP Fongicide** pour des renseignements sur le nettoyage des contenants.

**POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :**

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )